Le représentant de M. Félix Faure s'efforce de consoler les pauvres gens. Mais toujours le même cri revient: Papa! papa!

Les visiteurs se retirent après avoir laissé un secours.

Dans les autres maisons visitées, les mêmes scènes navrantes se produisent.

On s'est ensuite rendu à l'hôpital où, dans une grande salle tendue de draperies noires, sont exposés les cercueils.

A la Compagnie

Au siège de la Compagnie, il nous a été déclaré, d'après les dernières dépêches, que les chiffres exacts des morts et blessés et restants étaient les suivants: 8 blessés, 21 tués qui ont été retirés; quant aux restants, c'est un nombre de 4 ou 5 morts dans la mine qu'ils sont évalués.

Un incendie avait éclaté dimanche, à 5 heures du matin, dans un quartier de Sainte-Eugénie. Ce n'est donc point un coup de grisou qui a été la cause immédiate de l'explosion. C'est une combustion spontanée qui s'est produite, comme il arrive fréquemment dans toutes les mines.

Un feu s'étant déclaré, il a été du devoir des directeurs de faire le nécessaire pour éviter un coup de grisou. Le seul remède en ce cas est de murer le feu. Des barrages furent établis ainsi qu'il est prescrit, des murs commencèrent à être élevés par un certain nombre d'ouvriers descendus pour cette besogne, et ce qui démontre bien que toutes les précautions étaient prises, c'est que le poste ordinaire de mineurs, qui est de 200 à 250 mineurs, ne fut pas descendu le lundi matin.

Les victimes sont parmi les ouvriers qu'on avait descendus en vue d'éteindre l'incendie. Le maître mineur a été tué, ce qui prouve qu'il n'y avait pas que les ouvriers seuls devant le danger, et à la suite de l'explosion tout le monde est descendu, inspecteurs, ingénieurs, au moment même où le péril pouvait être le plus grand.

L'explosion a eu lieu à cinq heures du matin.

C'est une explosion des gaz produits par la distillation de la houille, qui a renversé les barrages et frappé ceux qui les consolidaient.

Le grisou ne peut exister dans la mine avec les améliorations d'aérage et de ventilation qui y ont été faites: ce sont des poussières qui ont pu être enflammées et déterminer cette catastrophe.

« Nous avons fait, nous-t-on dit au siège de la société, des travaux de protection énormes. »

Autre version

Montceau-les-Mines, 5 février, 5 h. 1/2 soir. — D'après le délégué mineur Lazare Bouttin, l'explosion serait due à la présence d'un courant d'air connu. On aurait dû en tenir compte et faire des barrages en conséquence.

Cette version est en contradiction avec celle des ingénieurs.

SÉNAT

Séance du mardi 5 février

Présidence de M. Challemel Lacour, président

La séance est ouverte à 3 h. 10.

M. Durand est nommé secrétaire en remplacement de M. Gadaud.

Le Sénat adopte une proposition modifiant les lieux de déportation.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 5 février

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 3 heures 30.

Validations

Les élections de M. Gérault-Richard, à Paris (IIIe arr.) et de M. Ernest Carnot, à Beaune (Côte d'Or), sont validées.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

Les articles 40 à 43 sont adoptés.

Sur le chapitre 44, (personnel des préposés forestiers communaux), un amendement de MM. Perrier et Hofferer, tendant à une augmentation de crédit de 100,000 francs, est adopté par 302 voix contre 210.

Le ministre de l'agriculture avait déclaré repousser cet amendement.

Les derniers chapitres sont adoptés.

LE BUDGET DU COMMERCE

M. Leydet, rapporteur, demande de surseoir au vote du chapitre fer jusqu'après le vote du budget de l'intérieur, pour régler la question du transfert des sociétés de secours mutuels et de retraites au ministère du Commerce.

Leygues, *ministre de l'intérieur*. — Je suis tout à fait opposé au rattachement de ces services au ministère du commerce. Les sociétés de secours mutuels ont dans une situation très brillante et ce service est bien administré par le ministère de l'intérieur. Mutualité assistance sont des services qui doivent être dans les mêmes mains. Les sociétés elles-mêmes ont demandé le maintien au ministère de l'intérieur.

M. Boucher. — La commission du budget propose le rattachement au commerce, parce qu'à ce ministère sont groupés les syndicats, les caisses d'épargne, l'office du travail, etc.

C'est pour profiter des distributions de décorations que les sociétés de secours mutuels demandent à rester à l'intérieur. (Très bien, rires.)

M. Léon Say combat le rattachement.

M. André Lebon, ministre du commerce, demande le maintien du crédit de 12,000 francs affecté à la mutualité, en prévision de l'accroissement de travail qui occasionnera l'adoption des lois sur les accidents du travail et les retraites ouvrières.

M. Leydet. — La commission demande la suppression du crédit si le rattachement ne se fait pas, parce que dans ce cas il n'y aurait rien de changé au ministère du commerce.

M. Leygues insiste pour le maintien des sociétés de secours mutuels à son département.

M. Ribot, président du conseil, appuie cette demande.

M. le ministre de l'intérieur. — On considère à tort les sociétés de secours mutuels, comme ayant surtout pour but l'organisation de retraites pour la vieillesse. C'est une erreur.

L'assistance publique doit être à l'intérieur.

On a dit que c'était une question politique: non, nous envisageons la question de plus haut.

M. Léon Say. — Pourquoi vouloir trancher aujourd'hui une question de principe? Réservons-nous l'avenir.

M. le ministre de l'intérieur. — Nous sommes d'accord, je n'ai pas dit autre chose.

M. le Président. — M. Jumel a déposé une proposition de loi tendant à une réduction de 100 600 sur le budget du commerce.

M. Boucher. — Au nom de la commission du budget, je demande que le gouvernement rattache les bureaux d'assistance aux bureaux de prévoyance sociale.

M. le ministre de l'intérieur. — Le gouvernement s'y oppose. On vote sur la proposition Boucher.

Le rattachement est repoussé par 370 voix contre 143.

M. Leydet. — La commission propose alors de réduire le crédit de 12,000 fr.

M. André Lebon, ministre du commerce, déclare s'opposer à cette réduction. On vote sur la réduction qui est acceptée par 326 contre 249.

Les chapitres 2 à 7 sont adoptés.

M. le Président du Conseil. — Je demande que la Chambre fasse un effort, et que la semaine prochaine il y ait deux séances par jour.

La Chambre ne décide rien.

LA CATASTROPHE DE MONTCEAU-LES-MINES

M. Mesureur. — Au nom de la commission du travail, je demande qu'une délégation soit envoyée à Montceau-les-Mines.

M. Ribot s'y oppose.

M. Mesureur insiste au milieu du bruit.

M. Ribot. — C'est un usage détestable d'introduire en fin de séance de pareilles propositions.

M. Doumer. — Un membre du gouvernement a accepté la proposition.

M. Dupuy-Dutemps. — Je proteste. (Bruit.)

La question est renvoyée à la commission du travail.

La séance levée à 7 heures, est renvoyée à jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

La question des transports de matériel à Madagascar

Paris, 5 février. — Le compte-rendu officieux du Conseil des ministres de ce matin ne dit pas que l'on s'y soit occupé de la question des transports de matériel à Madagascar par la Compagnie anglaise Kiardson And Co soulevée par le récent débat de la Chambre.

Il en a été cependant question et même assez longuement.

Nous apprenons, en effet, que les ministres de la guerre et des affaires étrangères ont discuté le point de savoir si on pouvait rompre la marche conclu sous le ministère Dupuy-Félix Faure.

Abandonnant l'idée de poursuivre la résiliation trop onéreuse du traité, le gouvernement a décidé de maintenir les deux trois ports de la compagnie Kiardson qui navigueront sous le pavillon français et sous la surveillance d'officiers français.

Le discours de M. Waldeck Rousseau à Lyon

Paris, 5 février. — D'après le *Courrier du soir*, le discours de M. Waldeck-Rousseau n'a pas été improvisé. C'est une manifestation préparée de longue date, et à laquelle certains groupes paraissent attacher une sérieuse importance.

On veut y voir le début d'une nouvelle campagne tendant au rétablissement du principe d'autorité et à la protection des diverses personnalités de la Chambre et du Sénat qui peuvent encore se croire menacées.

La candidature de M. de Lanessan

Paris, 5 février. — On parle de la candidature de M. de Lanessan, à Blois, pour le siège laissé vacant par la mort du général Riu.

Le départ du « Shamrock » pour Madagascar

Marseille, 5 février. — Le *Shamrock*, dont les avaries sont réparées, a accosté, hier soir, les docks. Ce matin le 2e bataillon du 3e tirailleurs algériens s'est embarqué; un vin d'honneur a été offert ensuite aux officiers de terre et de mer qui font route pour Madagascar.

Le maire a bu au succès des armes françaises. Le général Laroque a remercié puis a bu à l'armée et à la patrie.

A 1 heure, le *Shamrock* largua ses amarres; une foule énorme se pressait sur les quais: elle s'est découverte en acclamant les troupes françaises, tandis que les tirailleurs grimpés dans les haubans criaient: « Vive la France! » et agitaient leurs chéchias. Sur la jetée, les musiques jouaient la *Marseillaise*.

Paris, 5 février. — Il résulte d'un rapport reçu, hier, au ministère de la marine, que le « Shamrock, » dans la traversée de Toulon à Golfo, a couru le plus grand danger. Pendant 35 heures, il a dû lutter contre une mer affreuse qui s'engouffrait par toutes les issues. Il a eu jusqu'à 30° de roulis.

A un moment donné, une masse d'eau pénétra jusqu'à l'intérieur du navire et éteignit les feux de la machine; les chauffeurs se trouvaient dans l'eau jusqu'à la ceinture.

Officiers supérieurs et subalternes se précipitèrent aux bricoleables des pompes avec les marins.

Mais le *Shamrock*, voiture déchirée en travers à la lame, ne gouvernant plus, se dirigeait sur des récifs, et le commandant Lieutard, au banc de quart depuis plus de 2 jours, faisait amener les canots, lorsque le mécanicien principal, sautant sur le pont, l'avertit que deux chaudières sous pression pouvaient fonctionner: la navire était sauvé.

Paris, 5 février. — Le docteur Lepage, médecin principal de 2e classe, médecin en second de l'hôpital de Bordeaux, vient d'être désigné pour être médecin en chef d'un hôpital d'evacuation à Madagascar. M. Lepage partira prochainement avec les vingt-cinq infirmiers de l'hôpital de Bordeaux qui ont demandé à faire partie du expéditionnaire et dont les noms ont le dernier été publiés par le *Sort*, tant était grand le nombre des demandes. Le docteur Lepage, chevalier de la Légion d'honneur en 1870, est officier depuis cinq ans déjà. Il compte de très nombreuses campagnes, tant en Algérie qu'en Tunisie.

L'affaire des frères Abraham et Armand Schwob

Paris, 5 février. — Les débats de l'affaire des frères Abraham et Armand Schwob continuent aujourd'hui devant la huitième chambre de police correctionnelle, présidée par M. Pillias.

Me Andrieux, ancien préfet de police, vient de terminer sa plaidoirie en faveur de l'une des parties civiles intervenant au procès. Me Andrieux a toute sans succès de donner secours de plusieurs lettres de M. Levaillant, ancien directeur de la Sûreté, sur lesquelles des protections dont les frères Schwob auraient été l'objet de la part de quelques magistrats. M. Pillias s'est opposé à ce qu'il fût donné lecture de ces lettres contenues au secret du dossier de l'affaire.

M. Andrieux, dans sa plaidoirie, montre les frères Schwob amis intimes de M. Isaac Levaillant.

Le fonctionnaire, dit-il, donnait des conseils à ses amis pour les nombreux procès qu'ils avaient à soutenir en province. Il recevait d'eux les noms des magistrats qui devaient siéger dans leurs procès, et leur indiquait les moyens de se rendre ces magistrats favorables.

Relevons simplement cette phrase dans la lettre de M. Levaillant à son ami Schwob: « J'ai un très vif sentiment de la supériorité de notre race que je considère comme la première du monde. »

Une bagarre d'étudiants à Paris Trois arrestations

Paris, 5 février. — Ce soir, au quartier Latin, les étudiants qui ne font pas partie de l'association se sont rendus devant le local occupé par celle-ci, boulevard Saint-Germain, pour y protester contre les faveurs dont ses membres sont l'objet dans les théâtres et les concerts.

Ils ont brisé quelques carreaux et placardé des affiches de protestation.

La foule s'est amassée. La police est intervenue et il en est résulté une bagarre entre agents et étudiants dont trois ont été arrêtés.

L'anniversaire de l'exécution de l'anarchiste Vaillant

Paris, 5 février. — A l'occasion de l'anniversaire de l'exécution de Vaillant, l'auteur de l'attentat commis à la Chambre des députés, quelques personnes se sont rendues sur sa tombe, au cimetière d'Ivry, où elles ont déposé des fleurs.

Parmi elles citons, Mme Marchal, la mère de Vaillant, et la fille de celui-ci, la petite Sidonie.

Un commissaire de police meurtrier

Constantine, 5 février. — Ce matin, M. Fontanneau, commissaire de police à Sétif, a tiré six coups de revolver sur sa femme qui avait quitté le domicile conjugal pour se retirer chez une amie et qui était en ce moment chez le beau-père. Il l'a blessée légèrement et s'est aussitôt constitué prisonnier.

Le président de la République au cercle Volney

Paris, 5 février. — Le président de la République, accompagné de Mlle Lucie Félix-Faure, sa belle-fille, et du secrétaire général de la présidence, s'est rendu cet après-midi, à 3 heures 20, au cercle Volney, pour y visiter l'exposition de peinture et de sculpture.

M. Félix Faure a été reçu au bas de l'escalier par le président et le comité du cercle, MM. Poincaré, ministre de l'instruction publique et Roujon, directeur des beaux-arts.

Le président de la République a visité successivement salon où les œuvres sont exposées, puis il a reçu les souhaits de bienvenue qui lui ont été offerts par les membres du cercle.

La visite terminée, le président de la République est rentré à l'Elysée.

M. Casimir Périer dans le Midi

Marseille, 5 février. — M. Mme et Mlle Casimir Périer sont arrivés ici à dix heures et demie par le rapide de Paris, et sont repartis à onze heures pour Nice et Menton.

Une cinquantaine de personnes avaient pénétré sur le quai de la gare. L'ex-président paraissait de charmante humeur. Au moment où le train s'est mis en marche, plusieurs chapeaux se sont levés, et M. Casimir-Périer est resté à la portière pour répondre à ces saluts.

Toulon, 5 février. — Une foule sympathique attendait à la gare le passage de M. Casimir-Périer qui s'est promené sur le quai pendant quelques instants avec sa femme et sa fille.

Les affaires de chantage

Paris, 5 février. — M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, a reçu un certain nombre de mandats d'amener entre des personnes impliquées dans les affaires des chemins de fer du Sud et de la Société Napoléon. On n'est pas répondu aux citations envoyées par ce juge.

M. Doppler continue à s'occuper des diverses enquêtes concernant l'affaire dite des cercles. Le juge a été amené à s'occuper tout particulièrement d'une plainte de l'ancien directeur de la compagnie Popp.

Des poursuites vont être très probablement exercées contre divers journaux spéciaux.

M. Doppler a reçu cet après-midi le témoignage de M. Bloch, et a fait extraire de Mazas MM. Dreyfus, Girard et Hefiter. En dehors de l'affaire dite des cercles, toutes les plaintes concernant M. Dreyfus sont couvertes par la prescription; M. Hefiter, lui, aura à répondre devant la correctionnelle de diverses accusations en escroqueries et extorsions de fonds.

Un double suicide à Dreux

Dreux, 5 février. — M. Gérard, ancien receveur municipal et sa femme, âgés tous deux de 56 ans, se sont suicidés en s'asphyxiant à l'aide de charbon. Les causes de ce double suicide sont inconnues.

Le discours du Trône de la reine Victoria

Londres, 5 février. — Le discours de la Reine constate que les relations avec les puissances étrangères sont toujours amicales et satisfaisantes. Il mentionne l'accord intervenu avec la France au sujet du règlement de frontières de Sierra-Leone.

Le discours du Trône regrette la guerre entre la Chine et le Japon, et déclare que l'Angleterre est toujours prête à maintenir une entente intime et cordiale avec les puissances ayant des intérêts dans ces régions; elle ne perdra aucune occasion favorable pour amener une fin pacifique à cette guerre.

A la suite d'un rapport reçu au sujet d'excès commis par les troupes turques dans les districts de l'Asie Mineure, j'ai cru devoir, dit le discours, conjointement avec les autres puissances, faire des représentations à la Porte; le Sultan a déclaré son intention de punir sévèrement les officiers et soldats coupables et a envoyé une commission d'enquête.

Les délégués des puissances ayant des consuls à Erzeroum accompagneront cette commission.

Le discours annonce la présentation de projets de loi parmi lesquels celui amélioration de la tenure agraire en Irlande pour améliorer la situation des tenanciers expulsés, celui relatif à la séparation de l'Eglise anglicane et de l'Etat dans le pays de Galles, celui donnant aux populations le droit de restreindre les débits de boissons, celui établissant l'abolition du vote multiple, celui établissant les conseils d'arbitrage pour concilier les rapports entre les travailleurs et les patrons.

Le divorce Daudet-Hugo

Paris, 5 février. — Le tribunal civil de la Seine vient de prononcer le divorce de M. Léon Daudet, fils d'Alphonse Daudet, et de sa femme, née Jeanne Hugo, petite-fille du poète. Il paraît qu'il y avait incompatibilité d'humeur entre les deux conjoints dont, on se rappelle, le mariage purement civil avait été célébré, il y a environ seize mois, avec un apparat extraordinaire et l'accompagnement d'articles dithyrambiques des journaux boulevardiers et autres[illegible].

Réunion du conseil des ministres

Paris, 5 février. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les ministres de la justice et du commerce ont fait savoir qu'ils devaient conférer avec la commission du Sénat chargée d'examiner le projet relatif à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans l'exercice de leur travail.

LA GRÈVE DE ROANNE

M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, a entretenu le conseil de la grève de Roanne. Jusqu'à ces jours derniers, l'attitude des ouvriers a été calme; mais depuis l'arrivée de personnages étrangers à la localité on a pu constater une certaine effervescence. Toutes les mesures ont été immédiatement prises pour assurer le maintien de l'ordre et la liberté du travail. Le nombre des ouvriers qui ont repris de travail hier s'élève à 3,600 environ et est supérieur au chiffre de la précédente journée.

LE BUDGET DE 1895

Le conseil s'est ensuite occupé du budget de 1895, dont l'examen doit se poursuivre aujourd'hui devant la Chambre.

La signature de la convention franco belge au sujet du Congo

On sait que le Souverain du Congo avait reconnu le droit de préemption de la France sur l'Etat libre. Des négociations ultérieures ont abouti à faire reconnaître d'abord le droit de la Belgique à se substituer au Roi dans la propriété du Congo, ensuite, le droit de préemption de la France au cas où la Belgique viendrait à réaliser le Congo.

Mardi 5 février au matin, M. d'Anethan, ministre de Belgique à Paris, a signé avec M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, un traité dans ce sens.

Mort du général Ribourt

Paris, 5 février. — Le général Félix Ribourt est mort lundi en son appartement de la rue François Ier. Né en 1817 à Saint-Germain-en-Laye, il fut nommé général de brigade en 1864 et commanda l'école d'état-major jusqu'en 1873 époque où il prit sa retraite. Il était le frère de l'amiral Ribourt, décédé il y a deux ans. Ses obsèques auront lieu vendredi à Saint-Pierre de Chaillot.

Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris

Le comte Tornielli vient d'être nommé ambassadeur d'Italie à Paris.

Le comte Tornielli s'est employé aussi activement qu'il a pu, pendant son séjour à Londres, pour entraîner l'Angleterre dans la Triple-Alliance et pour lui faire accentuer sa politique dans un sens hostile à la France. On n'a pas oublié le toast retentissant qu'il prononça le 9 novembre 1893 au banquet du lord maire, pendant que la France faisait des manœuvres russes. Il contribua à l'envoi d'une flotte britannique dans les eaux de Tarente pour faire une contre-manifestation dont l'Italie pourrait se targuer devant l'Europe.

Voici les paroles qu'il prononça au banquet du lord maire: « L'Italie n'a pas eu besoin de mettre la maison sens dessus dessous pour recevoir ses amis. »

Le roi de Serbie à Biarritz

Biarritz, 5 février. — Le roi de Serbie est arrivé ce matin à 11 heures 20. Il a été reçu par le sous-préfet de Bayonne et la municipalité de Biarritz. La foule et plusieurs musiques attendaient à la gare.

Le referendum en Suisse

Berne, 5 février. — Le peuple suisse a rejeté par 222,396 voix contre 171,732 voix, la loi fédérale sur la représentation diplomatique suisse à l'étranger, réglant la situation des diplomates et instituant des consuls de carrière.

Le froid en Amérique

New-York, 5 février. — Le froid est extraordinaire dans le nouveau Mexique, le Minnesota, le Manitoba, la région du Lac supérieur. A New York même, on a constaté plus de vingt degrés centigrades. Rarement semblable hiver a sévi sur le nouveau monde.

TIRAGES FINANCIERS DU 5 FÉVRIER

Obligations communales 3 0/0 1879

Le numéro 328.763 gagne 100.000 francs. Le numéro 149 889 gagne 25 000 francs. Les numéros 279 366 — 428.718 — 770. 94 — 908 678 — 288 177 — 37.508 gagnent chacun 5.000 fr. Quarante-cinq numéros gagnent 1.000 fr. chacun.

Obligations communales de 500 francs 3 0/0 1880

Le numéro 298 255 gagne 100 000 fr. Le numéro 288 351 gagne 25 000 fr. Les numéros 352.476 — 63 .143 — 199.517 — 383 309 — 455 391 — 432.665 gagnent chacun 5.000 fr. Quarante-cinq autres numéros gagnent chacun 1000 fr.

Obligations communales de 500 francs 3 0/0 1891

Le numéro 263 510 gagne 100.000 francs. Le numéro 773 810 gagne 10.000 fr. Le numéro 951 gagne 5.000 fr. Vingt autres numéros gagnent chacun 1. 00 fr.

LE COTON ARTIFICIEL

Nous trouvons dans le *Moniteur industriel* un article sur la fabrication du coton artificiel, qui nous paraît devoir intéresser nos lecteurs:

L'idée de vouloir tout produire artificiellement, à n'importe quel moment et sans le secours de la nature, hante bien des cerveaux. Depuis quelques années, la production des fibres textiles préoccupe les chimistes et les inventeurs. C'est que, en effet, ce serait un beau rêve si l'on pouvait fabriquer avec des matières, très bon marché, des fibres dont l'usage est si général et la consommation si grande. Le procédé une fois trouvé, ce serait des milliers de tonnes que les fibres se fabriqueraient.

La reine des fibres textiles, la soie, a été le point de mire de tous les chercheurs. Un nombre incalculable de travailleurs infatigables se sont mis à l'œuvre. Mais, comme toujours, il y eut beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. C'est ainsi que M. Chardonnet a créé la soie artificielle dont tout le monde a pu admirer le mode de production, dans la galerie des machines, à l'Exposition de 1889.

Presque au même moment, Du Vivier, de Narcerre, inventait la soie française, préparée par un procédé presque semblable. Avec ces fibres artificielles, on a fabriqué des étoffes de toute beauté pour vêtements pour tentures, pour ameublements.

Ces fibres sont très solides, prennent bien la teinture, l'impression, etc., etc. Malheureusement, elle sont combustibles: c'est ce qui a empêché qu'elles soient devenues d'un usage courant. C'est une course au clocher, à qui les rendra incombustibles, tout en leur conservant leur souplesse, leur brillant, leur solidité.

La soie artificielle a été l'idée mère et le point de départ de la fabrication artificielle des fibres de coton. Si les bénéfices à réaliser doivent être moins considérables pour une même quantité de matière produite, ils seront pour ainsi dire incalculables, eu égard aux quantités énormes de coton consommées dans les deux mondes. Le coton est la fibre populaire, le textile démocratique. Il n'est pas étonnant que les inventeurs se soient acharnés à résoudre le fameux problème. La question était, du reste, moins aride que pour la soie, car la fibre de coton n'a pas besoin d'avoir le toucher, le craquant, le brillant, la finesse de la soie. La seule difficulté c'était de produire à bon marché.

Un heureux inventeur, M. Mitchell, pense avoir résolu ce problème économique et enfin trouvé cette pierre philosophale si longtemps cherchée: il arrive à produire des fibres de coton à un prix inférieur au coton naturel.

Son point de départ est le bois de sapin. Si vous voulez bien, nous allons suivre les différentes manipulations auxquelles il soumet le bois pour le transformer en fils prêts à être tissés.

Le bois est débité en rondins de 50 cm. de longueur environ. Il est écorcé au couteau ou à la machine et les nœuds sont enlevés au moyen d'une machine perceuse. Le bois que l'on emploie doit être parfaitement sain, exempt de vermoulures, de moisissures et de parties piquées. Les rondins bien blancs et bien propres sont ensuite déchiquetés en petits morceaux, en petits éclats de 3 à 4 cm de longueur, autant de largeur et quelques millimètres d'épaisseur. La machine qui fait ce travail se compose d'une roue horizontale, munie de couteaux tranchants et animée d'un mouvement rapide de rotation. Le bois, amené par deux rouleaux compresseurs, est soumis à l'action de cette roue; il est immédiatement réduit en éclats avec une rapidité surprenante. Il faut à peine 2 à 3 secondes pour débiter un rondin de 1 m. de longueur sur 25 cm de diamètre.

Le bois est ensuite mis dans un immense cylindre horizontal, nommé lessiveuse, mesurant 12 m. de longueur, et 4 m. de diamètre. Il peut contenir 100 m. cubes de bois coupé. Cet appareil est en cuivre et double de plomb à l'intérieur. Le bois étant chargé dans l'appareil, on envoie de la vapeur par le bas, et on laisse dans cet état pendant dix heures. On introduit 600 mm3 cubes de lessive de bisulfite de soude, et on chauffe, sous pression de 3 atmosphères, pendant 32 à 36 heures, c'est-à-dire deux jours et une nuit.

Au sortir de cet appareil, le bois est désagrégé et blanc. On le soumet à un lavage et à un pilage au moyen d'une série de maillets ou pilons, mus mécaniquement. Après le pilage, on lave la matière à fond et on la presse entre deux forts rouleaux pour l'essorer. Avant de la presser, on peut la blanchir au moyen du chlorure de chaux ou par le procédé électro-chimique.

La cellulose pure, ainsi obtenue, est chauffée dans un autoclave, sous pression, avec du chlorure de zinc, de l'acide chlorhydrique et de l'acide acétique, un peu d'huile de ricin, de caséine et de gélatine, ces trois dernières matières pour donner de la cohésion à la fibre. On a une masse pâteuse, qui est introduite dans un récipient, où un piston la comprime et a force à passer dans une filière où elle se réduit en fils.

Ces fils sont reçus sur une toile caoutchoutée qui les soutient et les fait passer d'abord entre deux cylindres chauffés, puis dans une solution faible de carbonate de soude, puis dans l'eau et enfin entre deux cylindres sécheurs. Ces fils sont ensuite reçus sur des bobines tournant lentement et enroulant le fil au fur et à mesure de sa production.

Voilà notre fil de coton tout fabriqué. Il ressemble au coton ordinaire, mais il a un petit défaut qu'il sera facile de corriger du reste, c'est qu'il est un peu moins solide que le coton naturel.

Par contre, il se travaille et se tisse bien. On peut le teindre aussi bien que le coton naturel. A cet effet, il faut le passer dans un bain de tanin faible, puis dans un bain d'émétique. Ainsi préparé, il peut prendre toute la gamme des couleurs artificielles dont le nombre est si grand et les nuances si variées. En l'enduisan de paraffine et le passant à la lisse de verre, on lui donne un beau brillant.

On lui communique une solidité beaucoup plus grande en lui donnant une semi-transparence et en lui faisant subir l'opération du parcheminage. Cette opération consiste à faire passer le fil dans un bain d'eau ammoniacale, et enfin dans un bain d'eau froide.

Les tissus en coton artificiel se comportent bien, ont bon aspect et sont assez solides. Ils se parcheminent, s'apprêtent, se teignent et s'impriment absolument comme les tissus de coton naturel.

Voilà une belle invention, qui permettra de livrer des étoffes à bon compte. Les personnes peu aisées seront les premières à l'apprécier, car elles pourront se vêtir et s'entretenir à bon marché.

Il ne faudrait pas croire que le coton artificiel soit une contrefaçon grossière du coton naturel. Tous les deux sont constitués par de la cellulose, presque pure. La nature prépare le coton au moyen des éléments de l'air et du sol; elle forme la cellulose qu'elle met en fibres tenues au moyen de forces secrètes, et le donne à l'homme, à l'état de bourre, qu'il va la transformer selon ses besoins.

Le chimiste dans son laboratoire prend de la cellulose naturelle, qui constitue la chair des arbres, la débarrasse des matières étrangères avec lesquelles elle est mélangée et la transforme en fils par une dissolution dans un réactif approprié. Grâce aux grands progrès de la chimie, on est arrivé à pouvoir imiter la nature dans quelques-unes de ses plus belles conceptions. Le coton artificiel en est une.

AVIS. Les bureaux de renseignements et annonces du « *Journal de Roubaix* » *sont fermés les dimanches et jours fériés.*

Situation météorologique. — Roubaix, 6 fév. — Hauteur barométrique: 754. Température:

A 7 heures du matin	13 degrés	au-dessous de zéro	
A 1 — du soir	8	—	au-dessous de zéro
A 5 — —	9	—	au-dessous de zéro

PLUS DE RUGOSITÉS

sur la peau du visage et des mains, plus de crevasses ni de gerçures, par l'emploi de la Congoline, remède infaillible. Créateur: Victor Vaissier.

ROUBAIX

Le mouvement de la population à Roubaix en 1894. Nous avons, dès les premiers jours de janvier, présenté à nos lecteurs l'état sommaire du mouvement de la population à Roubaix en 1894. Il nous est enfin permis de leur mettre sous les yeux tous les détails offrant quelque intérêt au triple point de vue des naissances, des mariages et des décès, envisagés sous divers aspects.

Naissances. Au cours de la précédente année, il y a eu 3,7 3 naissances, qui peuvent se subdiviser ainsi: légitimes 1.592 garçons, 1.56 filles, ensemble 3.152; enfants naturels reconnus 73 garçons, 54 filles, ensemble 127; enfants naturels non reconnus 2 9 garçons, 2 5 filles, ensemble 5.4.

Ces 3 793 naissances comprennent 60 jumeaux: 23 garçons, 37 filles, et l'excédent, réparti sur les trois catégories plus haut spécifiées, est de 5 naissances en faveur du sexe féminin.

En ce qui concerne la nationalité, nous relevons, pour toutes les naissances réunies: 2.465 enfants français, 22 allemands, 1,297 belges, 1 italien, 1 suisse, 7 autres; chiffre égal 3 793.

Mariages. — Il a été enregistré à l'Etat-Civil, du 1er janvier au 31 décembre 1894, 1,110 mariages dont 946 entre garçons et filles, 45 entre garçons et veuves, 7 entre garçons et divorcées, 54 entre veufs et filles, 36 entre veufs et veuves, 11 entre divorcés et filles, 9 entre divorcés et veuves, 2 entre divorcés et divorcées.

Le nombre des mariés qui ont signé est de 1.865 sur 2.220 époux 1.007, épouses 858; soit 603 conjoints et 252 conjointes, absolument illettrés.

A noter 20 mariages, précédés de actes respectueux, et 01 qui ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

Le nombre des mariages entre beaux frères et belles-sœurs a été de 3; entre cousins et cousines, de 2.

Les mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés figurent pour 93, et le nombre des enfants qui ont bénéficié de cette formalité est de 249.

Le classement des mariages par nationalités donne: 665 Français et Françaises, 107 Français et Belges, 1 Français et Suissesse, 3 Français et autres, 138 Belges et Françaises, 131 Belges et Belges, 1 Belge et autre, 1 Anglais et Française, 3 Suisses et Françaises.

L'année 1894 a été marquée par 33 divorces.

Décès. — Pendant le même laps de temps il a été déclaré 2,284 décès, portant sur 71 garçons, 345 hommes mariés, 165 veufs, 1 divorcé, 634 filles, 243 femmes mariées, 178 veuves. Les enfants mort-nés sont compris pour 176 dans ce total.

Les différentes nationalités se décomposent en 2,764 Français, 3 Anglais, 512 Belges, 1 Italien, 4 autres.

Le nombre des naissances étant de 3 793, celui des décès de 2 284, on constate au profit des naissances une différence très consolante de 1.509, tandis qu'elle n'était que de 994 en 1893.

Si l'on compare maintenant entre elles les deux dernières années, 1894 compte 75 naissances de plus et 264 décès de moins que sa devancière. Le nombre des mariages est inférieur de 29 celui de 1893; mais l'année 1894 s'est tristement signalée par 9 divorces en plus.

Réunion de la Chambre de commerce de Roubaix. — La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi 8 février, à 4 heures précises du soir; voici l'ordre du jour:

1° Installation des membres réélus en décembre dernier; 2° Question d'entreprises de navigation; 3° Liste de négociants adjoints aux commissaires-experts pour 1895; 4° Union douanière des négociants commerciales avec la Suisse; 5° Communications diverses.

Banque de France. — *Comptes de Dépôts de Fonds.* La Banque de France ouvre des comptes de dépôts de fonds à partir du 1er février 1895 sous les conditions suivantes:

« 1° — Pour obtenir l'ouverture d'un compte de cette nature, il suffit de se présenter en personne à la succursale ou au bureau auxiliaire, afin de signer la demande et les pièces nécessaires pour la délivrance du carnet de compte et du livret de chèques.

« 2° Le premier versement doit être au minimum de 500 francs. La résidence au siège de la Banque n'est pas obligatoire. Les comptes extérieurs de dépôts auront toutes facilités pour traiter par correspondance avec le directeur ou le chef du bureau auxiliaire, sauf en ce qui concerne les opérations préliminaires d'admission.

« 3° La Banque ne paie aucun intérêt sur les fonds déposés; elle ne paie les chèques tirés sur elle qu'autant que le disponible du compte est au moins égal au montant du chèque.

« 4° Les comptes de dépôts sont crédités des divers versements effectués au profit des titulaires.

« 5° Les dividendes des actions de la Banque de France seront, sur la demande du titulaire, portés à son crédit le jour même de la mise en paiement du dividende semestriel.

« 6° Les arrérages des valeurs en dépôts divers à la Banque seront, sur la même demande, portés au crédit du compte dans les délais ordinaires.

« Les titulaires de comptes de dépôts peuvent tirer des chèques sur la Banque centrale ou sur les succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France, moyennant une commission de 0 05 0/0 avec minimum de 0 50 *à la condition de faire viser le chèque* à l'agence ou bureau où leur compte.

« 8° Les comptes-courants titulaires d'un compte de dépôts auront la faculté, après en avoir obtenu l'autorisation du directeur de la succursale, de payer de leurs effets à l'aide d'un chèque tiré par eux au débit de leur compte, *et remis au caissier de recette à l'ordre* de la Banque de France. »

La Société de Géographie, déférant au désir exprimé par un grand nombre de personnes de voir changer le jour de ses conférences, a obtenu de M. l'Administrateur de l'Ecole nationale des Arts industriels la faculté de fixer au jeudi ses réunions du samedi. En conséquence, le Comité a l'honneur d'informer ses nombreux auditeurs et le public en général, que la prochaine conférence aura lieu le jeudi, 7 février, à 8 h. 1/2, comme de coutume, dans l'amphithéâtre de l'Ecole.

M. Edouard Sil écrivain, membre correspondant de la Société Américaine de Géographie de New-York y parlera de New-York et ses faubourgs. De nombreuses projections à la lumière oxhydrique accompagneront cette conférence.

Le patinage à Barbieux. — La lettre suivante a été adressée à M. le Maire de Roubaix:

« Monsieur le maire,

» Nous avons l'honneur de vous présenter une idée dont l'exécution serait facile et qui pourrait apporter une certaine somme dans la caisse des malheureux.

» Il existe à Roubaix un certain nombre de personnes aimant à se livrer au patinage et il y a, au jardin Barbieux, des étangs où on peut pratiquer ce genre d'exercice, mais quelquefois avec trop de difficultés, car ces étangs sont entourés de gamins qui font des glissades.

» On pourrait donc réserver un de ces étangs pour ceux qui voudraient patiner tranquillement et leur faire payer 0 fr. 50 par personne au profit des pauvres, tout le monde aurait satisfaction.

» En attendant, veuillez agréer, M. le Maire, etc.

» *Un groupe de patineurs.* »

Un accident à la Brasserie universelle. — Depuis quelques jours, un tireur de bonne, à la *Brasserie universelle*, des représentations qui intéressent vivement le public. Il s'agit, pour ce tireur, de briser un œuf, à quelques pas, à l'aide d'une carabine. Jusqu'à présent, cet exercice n'avait occasionné aucun accident. Mais, dimanche, vers onze heures et demie du soir, M. Auguste Malez, rentier, rue Pellart, a été atteint, à l'œil droit, par un éclat de poudre.

M. Malez ne se rendit d'abord pas compte de la gravité de la blessure; mais, lundi matin, il dut appeler M. Bettremieux, oculiste, qui, en dépit des soins énergiques qu'il a donnés au blessé, ne peut se prononcer encore. La prunelle, en effet, est atteinte, et il est possible que M. Malez perde l'œil.